

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie

NOR : AFSZ1530137A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie :

1. Au titre du 1^o (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète du département de la Manche.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Marielle KERHARDY, titulaire, Mme Jocelyne AMBROISE, suppléante, désignées par la Confédération générale du travail.

M. Michel NAVARRO, titulaire, M. Gilles FOLIN, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Dominique GALLET, titulaire, M. Hubert DAILLY, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Jean-Pierre LANCHAS, titulaire, M. Philippe ERNOULT, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Gilles DUHAMEL, titulaire, M. Pierre TANQUEREL, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Alex VARADY, titulaire, M. Mathias SANFAUTE, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Annick DUBOIS, titulaire.

M. Dominique RONDU, suppléant.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Philippe STEPHANAZZI, titulaire.

Mme Maryvonne DEBARRE, suppléante.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Alain CLAVIER, titulaire.

M. Martial VASSET, suppléant.

4. Personnalités qualifiées :

M. Maurice DROULIN.

Mme Agnès ZARAGOZA.

Mme Ghislaine PICHELOT.

M. Johnny VIALE.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

Mme Estelle DEL PINO TEJEDOR, titulaire, Mme Virginie FOSSEY, suppléante.

M. Daniel LE BLASTIER, titulaire, M. Alain HENRY, suppléant.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 3 mars 2015.

MARISOL TOURAINE